



INSPECTEUR(TRICE) DES ÉDIFICES HISTORIQUES ET DES BÂTIMENTS

Inspection des bâtiments *Emploi n° P212*

« La Ville de Moncton, centre économique et commercial du Canada atlantique, possède de nombreuses qualités qui en fait l'un des meilleurs endroits où vivre et travailler. Moncton reçoit régulièrement des éloges à titre de centre pour le tourisme sportif des Provinces atlantiques, en plus d'être l'un des meilleurs endroits au Canada où faire affaire. La Ville se définit par son ambition, son engagement à l'excellence, sa vision de l'avenir et sa qualité de vie exceptionnelle. »

La Ville de Moncton accepte actuellement les demandes d'emploi pour le poste d'**inspecteur/inspectrice des édifices historiques et des bâtiments** au sein du service Inspection des bâtiments. Le/la titulaire du poste est responsable d'étudier les demandes de construction et les demandes relatives aux bâtiments historiques ainsi que les documents et devis connexes des projets d'aménagement, de mener des enquêtes et des recherches en plus d'inspecter les bâtiments et les structures pour assurer leur conformité au Code national du bâtiment, à l'arrêté municipal concernant le zonage, aux normes résidentielles minimales ainsi qu'aux arrêtés et règlements connexes.

Le/la titulaire du poste relève directement de la Directrice, Inspection des bâtiments.

Le candidat/la candidate doit posséder les qualifications minimales suivantes :

- Diplôme d'école secondaire ou formation équivalente.
- Diplôme d'un collège communautaire dans un programme de génie civil ou de technique de mécanique du bâtiment et être membre agréé de la Société des techniciens et technologues agréés du génie du Nouveau-Brunswick ou être admissible à l'agrément.
- Connaissance et expérience dans le domaine des biens patrimoniaux.
- Posséder le certificat de technicien spécialiste agréé (technicienne spécialiste agréée) en technologie possédant au moins trois (3) années d'expérience dans un poste de responsabilité dans le domaine de la conception et de l'inspection de la construction de bâtiments, y compris l'interprétation des plans et devis ou être admissible à l'agrément avec cinq (5) années d'expérience.
- L'agrément par l'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick serait un atout; et le titulaire devra obtenir le niveau 3.
- La capacité de communiquer dans les deux langues officielles (anglais et français) est obligatoire.
- Bien connaître la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* du N.-B. et ses règlements et s'y conformer.
- Posséder une connaissance approfondie du Code national du bâtiment ainsi que des matériaux et des méthodes utilisées dans la construction des bâtiments, être capable de lire les plans et devis de construction et de reconnaître les écarts par rapport audits devis dans le processus de construction sur le terrain.
- Être familier avec les lois et règlements provinciaux et fédéraux régissant l'aménagement des propriétés.

La Ville offre un régime d'avantages sociaux et un salaire attrayant conformes à la convention collective de l'Association des employés de l'Hôtel de ville / section locale 60200 de l'AFPC.

La Ville de Moncton souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi.

Les personnes intéressées doivent présenter leur demande d'emploi au moyen du système en ligne à l'adresse www.moncton.ca/emploi ou obtenir un formulaire de demande auprès des Ressources humaines à l'hôtel de ville.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Ressources humaines en composant le 506-389-5960 ou en écrivant à emploi@moncton.ca

DATE LIMITE : MIDI – LE 14 AVRIL 2009

(La Ville de Moncton remercie tous les candidats et candidates pour leur intérêt; toutefois, elle ne communiquera qu'avec les personnes qu'elle convoquera en entrevue.)